### Le permis à points

Le nombre de points retirés en 2019 s'établit à 12 699 438 (- 14,6 % par rapport à 2018) et s'accompagne d'une baisse de – 17,3 % du nombre d'infractions traitées génératrices de retrait de points.

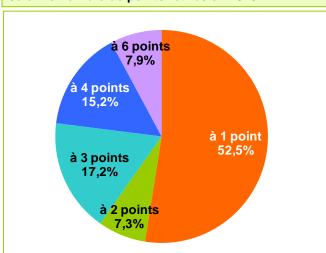
	Année 2018		Année 2019	
Synthèse générale	Données	Ecart en valeur relative / à la même période de 2017	Données	Ecart en valeur relative / à la même période de 2018
Infractions traitées	10 294 361	-4,4%	8 510 521	-17,3%
Points retirés	14 866 066	-1,9%	12 699 438	-14,6%
Nombre de permis au solde nul	67 963	10,1%	62 315	-8,3%
Dont permis probatoires au solde nul	14 388	10,2%	13 197	-8,3%
Capital initial rétabli après 2 ou 3 ans	3 201 700	4,5%	3 613 105	12,8%
Récupération d'un point au bout de 6 mois / 1 an *	6 708 029	10,2%	5 707 046	-14,9%

<sup>\*</sup> sans nouvelle infraction entraînant un retrait de 1 point.

Année	Nb de points retirés en millions	REPUBLIQUE FRANÇA
1993	1,2	
1994	2,4	
1995	2,3	PERMIS DE CONDUIR
2000	3,2	Microsophia de Compusción
2005	7,5	Führerschein
2010	10,1	Ceachinokortti
2015	12,4	Carta de Coris
2016	13,2	COMM. M.
2017	15,2	COMMUNAUTES EUROF
2018	14,9	ÉENNES
2019	12,7	

Source: Les infractions au code de la route, l'impact sur le permis à points – Bilan 2019, ONISR, 2020.

# Répartition des infractions (en volume de points) selon le nombre de points retirés en 2019



#### Points retirés en 2019 selon l'infraction

8,2 millions : excès de vitesse
1,7 million : règles de priorité
1 million : téléphone ou oreillette

- 698 000 : alcoolémie

- 652 000 : règles de circulation (sauf tél.)

- 264 000 : ceinture de sécurité

188 000 : stupéfiants

- 5 000 : casque

52,5 % des points sont retirés pour des infractions à **1 point**. Ces retraits diminuent de - 19,5 % par rapport à 2018 (6 670 863 infractions en 2019 contre 8 291 475 infractions en 2018), le nombre de points perdus pour excès de vitesse inférieurs à 20 km/h diminue aussi bien en agglomération (- 30,4 %), que hors agglomération (- 15,9 %).

7,3 % des points retirés concernent des infractions à **2 points** (principalement les excès de vitesse entre 20 et 30 km/h). Ces retraits de points diminuent de - 10,0 % (soit 925 778 points retirés pour des infractions à 2 points en 2019 contre 1 028 106 en 2018).

17,2 % des points retirés concernent des infractions à **3 points** (téléphone tenu en main, excès de vitesse de 30 à 40 km/h, non port de la ceinture, franchissement de ligne continue). Les retraits de 3 points baissent de - 5,4 % (soit 2 187 495 points retirés pour des infractions à 3 points en 2019 contre 2 313 369 en 2018.

15,2 % des points retirés concernent des infractions à **4 points** (non-respect d'un stop ou d'un feu rouge, circulation en sens interdit, excès de vitesse de 40 à 50 km/h). Leur nombre est en baisse de - 10,4 % (passant ainsi à 1 925 628 points retirés pour des infractions à 4 points en 2019 contre 2 149 272 en 2018).

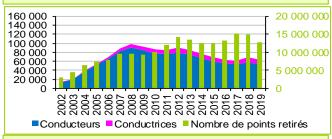
7,9 % des points retirés concernent des infractions entraînant un retrait de **6 points** (excès de vitesse de plus de 50 km/h, alcoolémie, etc.). Leur nombre est en baisse de - 7,9 % (soit 997 182 points retirés pour des infractions à 6 points en 2019 contre 1 082 352 en 2018).

### Temporalité de la sanction

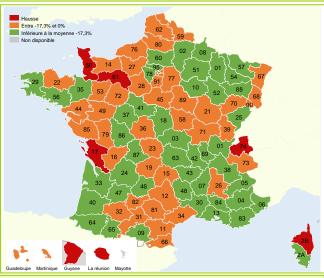
Les données sur les infractions relevées par les forces de l'ordre sont enregistrées dans le mois qui suit l'infraction. Les points sont effectivement retirés plusieurs mois plus tard :

- pour les contraventions, au paiement de la contravention ou lorsque tous les recours administratifs sont épuisés,
- pour les délits, lorsque le jugement est prononcé.

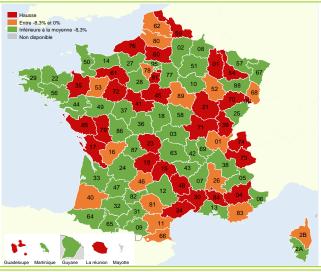
#### Évolution du nombre de permis invalidés pour solde de points nul, comparée à celle du nombre de points retirés



# Évolution 2018-2019 du nombre d'infractions ayant entrainé un retrait de points



# Évolution 2018-2019 du nombre de permis probatoires invalidés pour solde de points nul





Source: Les infractions au code de la route, l'impact sur le permis à points – Bilan 2019, ONISR, 2020.

# Permis de conduire invalidés pour solde de points nul

En 2019, 62 315 permis ont été invalidés pour défaut de points, en baisse de - 8,3 % par rapport à 2018. Le nombre de permis invalidés pour les femmes est en baisse cette année de - 7,5 %; il diminue de - 8,5 % chez les hommes. Ces derniers représentent néanmoins 78,1 % des titulaires des permis invalidés en 2019.

Les permis invalidés pour un motif d'infraction unique concernent 4 445 personnes, parmi elles :

- 2 321 personnes pour la seule infraction de conduite en état d'ivresse ou d'alcoolémie (6 points),
- 651 personnes au seul motif de la conduite malgré l'usage de stupéfiants (6 points),
- 798 personnes pour le seul motif du non-respect du stop ou d'un feu rouge (4 points),
- 111 personnes pour le seul motif d'excès de vitesse d'au moins 50 km/h (6 points),
- seules 121 personnes ont vu leur permis de conduire invalidé pour le seul motif d'excès de vitesse de moins de 20 km/h (1 point), contre 138 en 2018.

### Restitution de points

3,6 millions de conducteurs ont vu le rétablissement de leur capital initial de 12 points après 2 ou 3 ans sans nouvelle infraction, en hausse de + 12,8 %.

5,7 millions de conducteurs ont récupéré un point au terme de 6 mois sans nouvelle infraction, soit - 14,9 %.

En 2018, 24 714 stages ont été organisés, au profit de 388 711 stagiaires soit :

- 15 542 stages en reconstitution du capital de points (stages dits « permis à points »),
- 677 stages d'alternatives aux poursuites judiciaires ou en composition pénale (dits « justice »),
- 8 496 stages mixtes regroupant des stagiaires « permis à points » et des stagiaires « justice ».

#### Permis de conduire délivrés

En 2019 (données provisoires), 829 122 permis B ont été délivrés ainsi que 6 556 permis A1 et 116 808 permis A2 (page 137 pour la définition des permis).

8 conducteurs sur 10 ont toujours 12 points sur leur permis mais seuls 53,6 % des auteurs présumés d'accidents mortels disposent encore de ces 12 points sur leur permis.

Répartition du solde de points au jour de l'accident en 2019 chez les auteurs présumés d'accidents mortels

Solde de points	Proportion	Solde de points	Proportion
12 points	53,6%	5 points	2,0%
11 points	4,6%	4 points	1,2%
10 points	6,0%	3 points	1,5%
9 points	6,0%	2 points	0,8%
8 points	7,1%	1 point	0,6%
7 points	2,5%	0 point	4,7%
6 points	9,2%		